

La Lettre d'INFORMATION de la MAIRIE de MALVEZIE

21 OCTOBRE 2018- N°15

Quelques infos...

Eglise, Cimetière

Les deux objets sacrés supplémentaires, le Christ en Croix et la Statuette de Saint-Julien, qui avaient été confiés à l'Atelier de restauration PARROT, sont revenus dans notre Eglise. Si vous souhaitez les admirer, l'Eglise sera ouverte les après-midis pendant quelques jours à l'occasion des Fêtes de la TOUSSAINT.

Comme annoncé, les concessions susceptibles d'être reprises sur le Cimetière seront signalées par un petit écriteau. En cas de problème, merci de contacter la Mairie.

Travaux sur les réseaux

Le début des travaux de réfection des réseaux d'eau potable, électriques et téléphoniques et de rénovation de l'éclairage public devraient normalement débuter vers le 12 novembre.

Fête de la Laine

La Fête de la Laine se déroulera les 3 et 4 novembre prochains.

Au programme:

- le 3, Ateliers divers de 14 à 18h et Soirée CONTE à 20h30 à la Salle des Fêtes ;
- le 4, Exposition, animations diverses, pot de l'amitié à 12h, repas sur place à 13h. Venez nombreux...

HALLOWEEN

Pour information, les enfants du village réaliseront leur petite tournée d'Halloween le **mercredi 31 octobre au soir.** Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Interdiction générale du brûlage des déchets verts

Par un courrier préfectoral du 13 février dernier, il nous a été rappelé que la destruction par incinération des déchets était formellement interdite.

Responsable de troubles du voisinage liés aux odeurs et aux fumées, cette pratique courante aurait aussi d'après de récentes études un impact important sur la dégradation de la qualité de l'air atmosphérique.

Le brûlage des déchets végétaux coupés ou sur pieds (herbes, tontes, branchages) assimilés à des déchets verts, est donc soumis à la même législation.

Toute infraction à ces contraintes exposant le contrevenant à une amende d'un montant de 450 € et toute dérogation ne pouvant être accordée qu'après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques, ce règlement va exiger de chacun de nous une évolution de nos pratiques.

Plusieurs alternatives sont proposées :

- apport des déchets verts en déchetterie où ils seront compostés,
- mise en place de composteurs individuels (disponibles au prix de 10 € auprès du SIVOM),
- broyage des végétaux.

L'inconscience, l'inconséquence de quelques-uns, a une fois de plus mené à un durcissement réglementaire préjudiciable à tous.

Conscient des difficultés posées par cette interdiction à beaucoup de nos habitants dans l'impossibilité de se rendre notamment en déchetterie, la Municipalité va étudier dans les prochains mois la possibilité d'une mise en place d'une petite aire de compostage de proximité pour les particuliers.

Les 29, 30 et 31 octobre, la Municipalité a aussi loué le broyeur du SIVOM. Le 29 sera consacré au broyage des végétaux communaux. Si des habitants souhaitent profiter de cet outil pour broyer leurs branchages les 30 et 31 octobre, ils pourront amener leurs végétaux à la Salle des Fêtes où il sera installé. Ils pourront bien sûr récupérer le broyat pour leurs jardins. Pour cela contactez-nous rapidement au 07 80 38 77 70. Cette opération pourra être éventuellement renouvelée au printemps.

Projet de la Métropole toulousaine

Comme cela a été fait sur le département du Rhône (avec Lyon), un projet de réforme présidentiel viserait à fusionner 5 départements supplémentaires (Haute-Garonne, Gironde, Nord, Alpes-Maritimes, Loire-Atlantique) avec leurs métropoles de stature nationale (Toulouse, Bordeaux, Lille, Nice, Nantes).

Ce projet soulève de sérieuses inquiétudes auprès des élus notamment ruraux.

En effet, il se traduirait en Haute-Garonne par un transfert de l'ensemble des compétences départementales et des moyens qui leur sont liées à la Métropole toulousaine sur son périmètre. Sous couvert de simplification administrative, cette réforme pourrait ainsi se traduire par une scission de notre département en deux entités administratives:

Toulouse et sa métropole où continueront à s'accumuler richesses, équipements et emplois, et un département dit résiduel constitué des territoires périphériques, périurbains, ruraux et montagnards.

La politique d'équilibre et de répartition menée jusqu'ici par le Conseil Départemental et dont nous sommes quotidiennement en tant que ruraux les bénéficiaires, risquerait de se trouver largement amputée de ses moyens.

Dans l'attente de plus amples informations de la part de l'Etat, le Conseil devrait lors d'une prochaine réunion délibérer sur ce projet qui ne sera pas sans conséquences sur le quotidien de nos habitants et les ressources et projets de nos communes.

Commémoration du 11 Novembre

La cérémonie se déroulera le dimanche 11 novembre à 12h00 et sera suivie comme à l'accoutumée du verre de l'amitié.